



# BULLETIN D'ADHÉSION 2022 - 2023 NANTES-ROLLER



Siège social : 1ter Rue Simone Signoret, 44240 La Chapelle-sur-Erdre  
Email : [Bureau@Nantes-roller.com](mailto:Bureau@Nantes-roller.com) - Site Web : [www.nantes-roller.com](http://www.nantes-roller.com)

Par ce document, j'adhère à l'association Nantes-Roller :

- Je m'engage à respecter ses statuts et son règlement intérieur, dont je reconnais avoir pris connaissance.
- En cas de résiliation volontaire ou non (motif justifié par les dirigeants), l'association ne rembourse pas la cotisation annuelle.

Nom  Prénom  Né-e le

Adresse

Code Postal  Ville

Téléphone  Courriel

Je suis enregistré sur le forum<sup>1</sup> Oui  Non  Si oui, mon login est

En cas d'urgence, prévenir M.  Mme   Téléphone

J'accepterais de conduire, une fois dans l'année, le camion balais NR Oui  Non  Plus tard peut être

J'accepterais de faire la rando à vélo une à deux fois dans l'année pour aider à sécuriser le cortège Oui  Non  Plus tard peut être

**REPLIR LA DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉS ET D'APTITUDE À LA PRATIQUE DU ROLLER**  
OU fournir un certificat médical d'aptitude à la pratique du roller de moins de 3 mois  
OU la photocopie d'une licence de roller skating de l'année en cours

## COTISATION

La cotisation due pour l'adhésion à Nantes-Roller est de **20 euros** (15 euros pour les adhérents 2019).

La qualité d'adhérent vous donne accès aux activités annexes organisées par NR (sortie, week-end, festivités, etc.) et vous permet aussi de participer plus activement à l'association (réunions mensuelles, ...)

## PARTENARIATS

En tant qu'adhérent, vous aurez accès aux tarifs privilégiés consentis par nos partenaires.  
Toutes les informations relatives à nos partenaires sont consultables sur notre site web.

## ASSURANCE

En adhérant à Nantes-Roller, vous bénéficiez des garanties prévues au contrat souscrit par Nantes-Roller auprès de Matmut Entreprise, pour toutes les activités réalisées pour Nantes-Roller (activités bénévoles au bénéfice de l'association) et lors des manifestations organisées par Nantes-Roller.

Les clauses détaillées de l'assurance vis-à-vis des adhérents sont données en annexe du présent bulletin (feuille 3 à lire attentivement et à conserver par l'adhérent)

Je reconnais avoir pris connaissance des garanties d'assurance

Conformément à la loi n°78-17 du 6 Janvier 1978, je déclare accepter de figurer sur un fichier informatique. Je peux exercer mon droit d'accès et de rectification pour toute information me concernant et figurant sur ce fichier . Nantes-Roller s'engage à ne pas diffuser ce fichier.

Du fait de la signature et conformément à l'article L 212-4 du Code de la propriété intellectuelle, je cède pour une durée illimitée et à titre gracieux au bénéfice de Nantes-Roller les droits d'utilisation de mon image saisie dans le cadre des activités de l'association, aux fins de reproduction, par tous moyen et sur tous supports connus ou inconnus à ce jour.

Fait à  Signature de l'adhérent (ou responsable légal si mineur)

Le

Nom du responsable légal (si vous êtes mineur) .....

Bulletin à retourner accompagné du règlement, du certificat médical (ou décharge au verso) et en option d'une enveloppe timbrée à votre adresse<sup>2</sup>, à :

**Nantes-Roller, 3 allée de la cité, 44000 NANTES**  
La présente adhésion est valable jusqu'au **31 Septembre 2020**

**BIENVENUE DANS NOTRE ASSOCIATION ET BONNES RANDONNÉES !**

<sup>1</sup> l'inscription sur le forum n'est pas automatique, c'est à vous, si vous le souhaitez, d'en faire la demande sur le site. Sur le forum, la qualité d'adhérent NR vous donne l'accès à des rubriques spécifiques.

<sup>2</sup> si vous ne fournissez pas d'enveloppe timbrée, vous pourrez retirer votre carte le jeudi soir au départ de la rando, près du camion NR.



# BULLETIN D'ADHÉSION 2022 - 2023 NANTES-ROLLER



Siège social : 1ter Rue Simone Signoret, 44240 La Chapelle-sur-Erdre  
Email : [Bureau@Nantes-roller.com](mailto:Bureau@Nantes-roller.com) - Site Web : [www.nantes-roller.com](http://www.nantes-roller.com)

## DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉS ET APTITUDE À LA PRATIQUE DU ROLLER

Document à joindre obligatoirement à l'adhésion 2019  
**OU** fournir un certificat médical de non contre indication à la pratique du roller  
**OU** une copie de la licence FFRS de l'année en cours

Je soussigné,

Nom :  Prénom :

Adresse :

Code postal :  Ville :

Date de naissance :

- Déclare être physiquement apte à la pratique du roller et certifie ne pas avoir connaissance de contre-indication médicale pour la pratique de ce sport.
- Je dégage toutes responsabilités en la personne morale de Nantes-Roller ainsi que ses personnes physique (les responsables et les membres du bureau de l'association NANTES-ROLLER), en cas de problème médical. De plus, je reconnais être à jour dans mes vaccins.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements donnés et reconnait personnellement avoir pris connaissance de mes obligations et responsabilités en devenant adhérent de l'association NANTES-ROLLER, en accepte toutes les clauses et m'engage à m'y soumettre.

Fait à :

Le :

**Signature** - précédée de la mention « Lu et approuvé »

### INFORMATIONS SUR L'ASSURANCE NANTES-ROLLER

(Feuillet à conserver par l'adhérent)

En adhérent à Nantes-Roller, vous bénéficiez des garanties suivantes, résultant du contrat souscrit par Nantes-Roller auprès de Matmut Entreprises, pour toutes les activités réalisées pour Nantes-Roller (activités bénévoles au bénéfice de l'association) et lors des manifestations organisées par Nantes-Roller.

#### Pourquoi un changement d'assurance depuis l'année 2012 ?

Jusqu'à l'année 2011, Nantes-Roller était assurée auprès de MARSH Assurance. Mais Marsh Assurance nous a annoncé en cours d'année son intention de ne pas renouveler les contrats que nous et d'autres associations de roller avaient avec eux. Les différentes recherches que nous avons pu faire ne nous ont pas permis de trouver un contrat offrant le même niveau de garantie pour un prix équivalent. Nous avons opté pour un contrat avec Matmut Entreprises. Pour ce qui concerne les adhérents ce contrat offre des garanties responsabilité civile et protection des assurés lors de toutes les activités organisées par l'association.

Contrairement aux années antérieures à 2012, les adhérents ne sont donc plus couverts pour la pratique du roller 24h/24. Il revient donc à chacun de vérifier dans quelles conditions il est assuré pour la pratique du roller en dehors de NR.

#### Garanties individuelles accident

Nature des dommages	Montant de la garantie
Décès (Non applicable aux personnes de plus de 75 ans)	20000 €
Incapacité permanente (Non applicable aux personnes de plus de 75 ans)	40000 €
Frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation (aucune indemnité n'est versée pour les frais de lunettes, lentilles, prothèses dentaires ou auditives)	200 €

Limite des indemnités pouvant être versées en une seule année, quel que soit le nombre de sinistres et de victimes : 200 000 €

#### Couverture responsabilité civile de l'adhérent

L'adhérent est garanti contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir à raison des dommages corporels, matériels, immatériels causés aux tiers et survenu pendant les activités garanties.

#### Garantie protection juridique

La protection juridique de l'assuré-e est garantie soit suite à un accident, soit dans le cadre de la vie associative.

Type de garantie	Seuil de déclenchement	Plafond de garantie
Défense amiable des droits de l'assuré-e	300 €	4600 € (par sinistre)
Défense de l'assuré-e au contentieux	1000 € (Tribunaux et cour d'appel) 3000 € (Conseil d'état et cour de cassation)	10000 € (par sinistre)

**Attention** : il est précisé au contrat qu'en cas d'accident, les frais honoraires et sommes engagées avant la déclaration du litige ou différend ne sont jamais pris en charge, sauf s'ils ont été rendus nécessaires par une mesure conservatoire d'urgence.

#### Prise en charge

En cas d'accident nécessitant une prise en charge par l'assurance de Nantes-Roller, prenez contact avec le président ou le trésorier de Nantes-Roller qui vous fournira un imprimé de déclaration de sinistre ainsi que les modalités à suivre.